

# La natation

Autor(en): **Jeannotat, Yves**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Jeunesse et sport : revue d'éducation physique de l'École fédérale de gymnastique et de sport Macolin**

Band (Jahr): **29 (1972)**

Heft 7

PDF erstellt am: **06.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-997157>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

provisant. Mais la fantaisie du moniteur sera plus déterminante que l'uniformité de l'enseignement; son tempérament plus important que la salle de gymnastique ou la piste en tartan.

Cela ne veut pas dire que les écoles professionnelles devraient se défaire de leur responsabilité dans ce domaine de la formation qui appartient à l'apprentissage de la vie qu'elles ont à favoriser. Si la gymnastique pour apprentis conduit, comme suite naturelle après l'examen final, à la continuation d'une activité au sein d'une organisation sportive, alors, ce sera un succès.

Disons enfin que de multiples possibilités s'ouvrent pour les maîtres de sport qui enseigneront la gymnastique aux apprentis. Leur formation sera orientée dans cette perspective.

Je ne parle pas de «Jeunesse et Sport». D'autres l'ont fait avant moi, et, dans ce domaine, ils s'y connaissent mieux que moi.

Je dois seulement vous avouer que, devant la multiplicité des possibilités qui s'offrent maintenant, devant l'abondance du menu et la somme des soutiens qui doivent être alloués généreusement, un certain malaise me gagne par moments.

Si tout cela ne devait aboutir qu'au déploiement d'une plus grande activité, qu'à ce que jeunes gens et jeunes filles se divertissent un peu aux frais de l'Etat, qu'à ce que les moniteurs puissent rendre leur enseignement quelque peu plus attrayant, alors «Jeunesse + Sport» ne sera pas cette fontaine de Jouvence dont nous avons besoin.

Cela exige plus que des exercices et des indemnités.

«Jeunesse + Sport» doit conduire à la performance. Ainsi seulement ce mouvement sera-t-il biologiquement efficace. Un jeu n'a de contenu que lorsqu'il «est joué sérieusement». L'esprit aussi ne peut être formé, à travers le corps, que par une activité orientée vers des buts précis.

Cette notion se présentait clairement aux yeux des hommes qui, il y a trente ans, donnèrent un nouveau visage à l'Instruction préparatoire. Je désirerais que vous ne l'oubliez pas, vous qui conduisez «Jeunesse + Sport» vers son avenir.

Un mot encore de l'aide que l'Etat accordera à l'avenir pour la construction d'installations destinées à l'éducation sportive. Elle constitue sans aucun doute le point central de la nouvelle loi. Elle nous permettra de jeter les bases de tout ce que nous nous proposons maintenant de créer et d'entreprendre. En ce qui concerne les modalités et l'étendue de cette aide, des exemples existent déjà. Ils montrent qu'un chemin doit être trouvé pour fixer des priorités et que les cantons en sont les relais indispensables.

Avec cela, j'en arrive à la conclusion: la nouvelle loi exige aussi un renforcement des structures. Non seulement les offices fédéraux, mais aussi l'Ecole fédérale de gymnastique et de sport, se voient assigner de nouvelles tâches. Les organisations de gymnastique et de sport, mais plus particulièrement les cantons, auront aussi à assumer les leurs. Par une collaboration permanente et des échanges réciproques entre ces trois organes, nous nous efforcerons d'arriver au but élevé auquel nous aspirons. Ce n'est qu'ainsi qu'il pourra être atteint.

## La natation

Yves Jeannotat

La natation est un sport très complet; on peut même dire que c'est un des sports les plus complets qui existent. L'eau constituant, comme l'air, un élément naturel indispensable à la vie, l'homme n'a, en principe, aucune peine à s'accoutumer à son contact. Dans certains milieux, toutefois, on en fait encore un épouvantail que l'on agite devant les yeux des enfants pour leur faire peur. On ne réalise pas que le danger, réel quelquefois, n'existe, dans la plupart des cas, que si l'on ne sait pas nager. Cette branche, dans le cadre de Jeunesse + Sport, revêt donc une importance qui dépasse l'intérêt et les préoccupations d'ordre compétitif ou simplement sportif; elle touche, en fait, au domaine de la vie journalière.

Bien sûr, de tout temps, les hommes ont nagé, et, même si les Grecs de l'Antiquité n'ont pas introduit la natation dans le programme des Jeux olympiques, ils organisaient déjà des concours en Méditerranée. C'est au Japon, en 1603, que l'on trouve pour la première fois la natation à l'école, en tant que branche obligatoire, sur édit impérial. En Europe, toutefois, ce n'est qu'en 1837 que sont organisées, à Londres, les premières confrontations alors que les championnats d'Europe datent de 1889 (Vienne). Dès leur première édition, en 1896 à Athènes, les Jeux olympiques de l'ère moderne firent une place à la natation en inscrivant trois disciplines à leur programme: 100 m — 500 m — 1200 m.

### Les 4 nages classiques

Le crawl — la brasse — le dauphin — le dos crawlé

